

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 7 NOVEMBRE 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 7 novembre 2019*

Aujourd'hui, à quatorze heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 5 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.